



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statuts

Question écrite n° 8666

Texte de la question

M Jacques Boyon rappelle à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire que les bibliothèques - bibliothèques centrales de prêt ou bibliothèques municipales - connaissent de profondes mutations dans leur aménagement, dans leurs méthodes de gestion et de prêt, dans les produits avec le développement de l'audiovisuel. Il lui demande s'il envisage d'adapter à leurs fonctions actuelles le statut et les programmes des formations, concours et examens du personnel des bibliothèques pour en revaloriser la carrière dans le cadre de la mise en place de la filière culturelle de la nouvelle fonction publique territoriale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire est très attentif aux évolutions observées dans le travail des agents appelés à exercer dans les bibliothèques publiques, d'autant que l'action de l'Etat les a fortement accompagnées depuis 1982, et a insisté sur ces points dans les concertations qu'il a eues avec le ministre de l'intérieur et le secrétariat d'Etat aux collectivités locales, en charge de la rédaction des projets de statuts particuliers des cadres d'emploi de la filière culturelle territoriale. Il est clair, en effet, que des statuts attractifs et adaptés à la réalité des tâches exercées sont des conditions importantes pour assurer la continuité du travail entrepris et le développement de services nouveaux dans les bibliothèques. C'est en ce sens également qu'un nouveau programme de préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire est en cours d'élaboration et devrait être arrêté très prochainement par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8666

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 312